

Commission Fédérale Formation

Présidente : Christelle BONAVIDA

DTN : Stephen LESFARGUES

Responsable de l'INFBS : Aina RAJOHNSON

Objet : **Rapport à l'Assemblée Générale 2025**

Bilan d'activité

Les formations sont gérées par l'INFBS. Ci-après sont synthétisés les actions principales de l'année 2024 et les perspectives 2025.

Si la formation professionnelle semble se stabiliser avec le CQP, l'offre et la mise en place des formations fédérales reste très hétérogène à l'échelle du territoire national. Force est de constater également que les moyens humains dont dispose l'INFBS sont insuffisants. Les contraintes administratives disproportionnées dans le rapport investissement/gain (Qualiopi, habilitations, renouvellements, gestion quotidienne...) impactent l'efficacité de l'ingénierie de formation et les échéances de sa mise œuvre. Au regard de ce bilan trois priorités s'imposent : l'embauche à plein temps d'un agent administratif, la demande d'habilitation pour être autonome sur la formation DEJEPS afin de pouvoir percevoir la taxe professionnelle, la mise en œuvre du module formation dans Exalto pour simplifier l'administration des formations (inscriptions, suivi, résultats, alertes...).

Gestion administrative

Aina RAJOHNSON est en responsabilité de l'INFBS. À ce titre il assure la coordination et l'administration de l'INFBS, ainsi que la gestion administrative de toutes les formations fédérales (officiels, commissaires techniques, animateurs et entraîneurs) et formations professionnelles (DEJEPS, CQP). Pour ces dernières la présence au bureau installé dans le CREPS de Montpellier constitue un appui régulier.

En mars 2023, un poste à temps partiel de 16 heures hebdomadaire est créé. Céline ALEXANDRE est embauchée en portage salarial (groupement d'employeur PSL méditerranée).

Bien que la charge de travail soit reventilée pour sa partie administrative, ce temps partiel reste insuffisant pour permettre un investissement d'Aina RAJOHNSON plus conséquent dans l'ingénierie de formation. Il reste difficile de dégager suffisamment de temps pour finaliser entre autres : l'architecture et les contenus de la nouvelle plateforme de formation, la préparation de l'audit de surveillance Qualiopi, la réécriture de l'arrêté du DEJEPS en coopération avec la Direction des Sports, Le suivi du renouvellement du CQP, la coordination des deux formations professionnelles en cours (CQP#3, DEJEPS#4 et #5) et la réécriture à venir du DEJEPS en blocs de compétences. De noter que Jean-Claude LOPEZ, bénévole, assure le suivi des résultats de l'UC Règles et des formations d'arbitres.

Perspectives : trouver les ressources pour un plein temps administratif. Sous-traiter certaines tâches de formalisation et/ou de saisie sur la plateforme

Certification Qualiopi

Après l'audit de certification Qualiopi du 20 octobre 2022 et l'obtention de celle-ci le 27 octobre 2022, l'optimisation des process qualité et d'archivage des « preuves » attendues continue. C'est

une contrainte permanente. Ainsi, après l'audit intermédiaire à un an et demi en juillet 2024 se profile déjà l'audit de renouvellement qui se tiendra en juin 2025.

Pour rappel cette certification permet à l'INFBS de percevoir des financements dédiés à la formation professionnelle (CPF, OPCO, ...).

Perspectives : au premier semestre 2025 une des tâches prioritaires sera la préparation de l'audit de renouvellement. Avec parallèlement la réflexion sur l'optimisation de la veille nécessaire (professionnelle, législative, spécifique), de l'archivage et la nomenclature des documents.

Taxe d'apprentissage

La réforme des modalités de perception de la Taxe d'Apprentissage (TA), limite la perception de cette manne aux diplômés d'état. De fait, être Organisme de Formation (OF) pour le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) n'y donne pas droit. Jusqu'au 30 juin 2025, l'INFBS est conventionné avec le CREPS de Montpellier et assure à ce titre comme prestataire tout ou partie de la formation pour le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DE JEPS) Baseball Softball Cricket (BSC).

Entre la note d'intention et l'obtention de l'habilitation pour le nouveau DEJEPS option A Baseball Softball, il faut compter 6 mois de procédure. Règlementairement, bien qu'une dérogation puisse être accordée, un minimum de huit stagiaires est nécessaire pour ouvrir une session. Les coûts directs et induits sont conséquents et nécessite une optimisation des moyens dont certains peuvent être mutualisés avec les formations CQP (location d'installation, rémunération des intervenants, achat de matériel pédagogique et d'équipement, visite des stagiaires, logistique...). Il semble difficile d'ouvrir une session DEJEPS en septembre 2025. Ce qui reporte la perception de la taxe à fin 2026 si ouverture en janvier 2026.

Perspectives : déterminer la DRAJES support puis initier la demande d'habilitation. Réfléchir un planning de formation DEJEPS sur un an (trancher entre année scolaire et année civile) soit 12 mois. Outre les 2 mois d'été organisés autour de séquences principalement en distanciel, l'articulation serait de 1 semaine par mois en présentiel sur les 10 autres mois avec notamment 2 semaines sur le pôle de Toulouse, 2 semaine sur le pôle de Boulouris, 2 semaines sur le pôle de Montpellier.

Stratégie fédérale de formation

L'INFBS administre l'ensemble des formation fédérales en lien avec les organes déconcentrés (Ligue et CD), ainsi que les formation professionnelles qu'elles soient intégralement portées par l'INFBS (CQP) ou mise en œuvre via une convention comme prestataire (DEJEPS).

Outre une veille règlementaire continue, l'INFBS a répondu aux requêtes des instances déconcentrées. La communication et la concertation avec les acteurs de la formation. À date, les interlocuteurs formation sur l'ensemble des territoires sont identifiés. Ce sont soit les présidents des organes déconcentrés, soit des personnes dédiées à gérer la formation à l'échelle de la Ligue ou du CD.

Perspectives : continuer d'accompagner la montée en compétence de tous les acteurs (dirigeants, encadrants sportifs, entraîneurs, pratiquants, officiels, ...) et la professionnalisation des structures et de leurs intervenants au travers des formations fédérales et professionnelles. Instiller une culture de la formation continue en proposant des modules thématiques (fiche technique, memo, template, ...) en ligne, hybrides et/ou en présentiel.

Renouvellement CQP

Le 27 septembre 2024, France Compétence valide le CQP baseball Softball Baseball5 et habilite la FFBS comme organisme de formation pour 3 ans. Une reconnaissance de la réécriture intégrale du référentiel de 95 pages du CQP en Bloc de Compétence (BC) en étroite coopération avec OC Sports notre certificateur. Le retroplanning construit avec OC Sport pour tenir compte des délais

de traitement de France Compétence et les exigences administratives pour mobiliser le CPF imposent de décaler le début de la 4^{ème} session du CQP à janvier 2025.

Par ailleurs viennent d'être annoncées les nouvelles modalités des enquêtes du CERES (autre contrainte de suivi des cohortes nécessaire dans la perspective du prochain renouvellement) : l'enquête de cohorte à 2 ans est ramenée à 1 an. Les prochaines enquêtes seront donc à réaliser entre mars et avril chaque année. Sur les deux dernières cohortes.

Perspective : les prochaines sessions débuteront en octobre ou septembre afin de caler au total 4 sessions sur la période 2025-2027. Les diplômés des CQP#2 2023 et CQP#4 2024 vont être recontactés et sensibilisés à l'importance de renseigner les formulaires d'enquête compte tenu de la niche que nous représentons.

Renouvellement DEJEPS

En l'attente de la réécriture du DEJEPS en blocs de compétences courant 2025, l'année 2024 est consacrée à la réécriture de l'arrêté « intermédiaire » pour permettre la pérennité du diplôme au-delà du 31 décembre 2024. Cet arrêté écrit en collaboration avec Camille PRADIER de la Direction des Sports entre en vigueur le 1^{er} décembre 2024. Il dissocie en deux options distinctes le Baseball Softball (option A) du Cricket (option B).

Dès le printemps 2024, les titulaires d'un BEES 1^{er} degré sont alertés et informés sur les modalités et les échéances à respecter pour demander une l'équivalence vers le DEJEPS Baseball Softball Cricket (ancien référentiel) puisque l'arrêté du DEJEPS option A Baseball Softball abroge cette équivalence.

La maquette des nouveaux DEJEPS est actée. Toutefois, le retroplanning pour la réécriture de notre DEJEPS en Blocs de Compétences nous intègre aux derniers groupes de travail soit au plus tôt à la fin du 1^{er} semestre. Et il faudra reconstruire les liens avec le Ministère et le bureau 3 de la Direction des Sports (DS-3B) puisque Camille PRADIER et deux autres collaborateurs quittent le service et ne sont pas remplacés à date.

Perspectives : au premier semestre 2025 s'approprier la maquette des nouveaux DEJEPS. Dégager des plages pour initier la réécriture. Identifier au plus tôt les nouveaux interlocuteurs à la DS-3B.

Outils de suivi des formations fédérales

La solution YPK n'est pas renouvelée à l'automne 2024. Afin de permettre un suivi en temps réel des formations (mise en œuvre, agrément, instructeur, résultats, ...), les fichiers partagés sur le Drive fédéral sont optimisés. Cet outil partagé entre organisateurs, instructeurs et INFBS facilite le suivi à l'échelle locale et nationale, ainsi qu'avec la Commission Fédérale Scoring et Statistiques (CFSS) et la Commission Fédérale Arbitrage (CFA).

Toutefois cet outil ne peut pas lui seul remplacer un plan annuel de formation qui permet au Clubs, CD, Ligue et Fédération de se projeter pour répondre de façon plus optimale aux besoins. Et il impose des transferts de données et une saisie régulière pour mise à jour des espaces licenciés.

L'acquisition du module formation dans Exalto devient une priorité. Le cahier des charges proche du module utilisé par la Fédération de Tir à l'Arc est en rédaction.

Perspectives : réfléchir le financement du module « Formation » d'Exalto. Le mettre en œuvre dès l'intersaison 2025-2026.

Séminaire Instructeur

Après le séminaire instructeur organisé en 2023 à Eaubonne, un nouveau séminaire est organisé en partenariat avec le club des Grizzlys de Grenoble. Il réunit 9 instructeurs répartis pour moitié entre instructeurs d'arbitres et instructeurs d'encadrants sportifs. Les évolutions des diplômes sont abordées et les instructeurs expérimentent et partagent des outils, identifient et optimisent leurs

compétences. Ils sont évalués pour pouvoir d'une part certifier les nouveaux instructeurs et d'autre part proroger les anciens.

Un week-end dense que les participants sont contents d'avoir vécu.

Perspective : organiser un séminaire instructeur chaque année avec une rotation sur les territoires.

Rémunération des instructeurs pour les formations fédérales

Pour rappel un instructeur doit être rémunéré.

Pour les formations de cette intersaison, les montants de rémunération sont :

- 6 (six) heures forfaitaires le samedi 90,00€ (quatre-vingt-dix euros) nets
- 6 (six) heures forfaitaires le dimanche 135,00€ (cent-trente-cinq euros) nets
- 10 (dix) heures forfaitaires soit 150€ (cent-cinquante euros) pour la formation Opérateur de Saisie (OS)

Il est impossible d'être en dessous de ce plafond car il n'est pas réglementaire d'être en dessous du SMIC, la rémunération nette d'un jour vaqué étant par ailleurs coefficientée de 1,5.

Les statuts possibles sont :

- Bénévole
- Salarié mis à disposition par une structure qui facture ou pas la prestation
- Micro-entrepreneur
- Salarié de l'INFBS en portage (CDI intermittent).
 - PSL Francilien a été choisi pour le portage salarial.
 - Samedi facture 203,78€ (deux-cent-trois euros soixante-dix-huit centimes)
 - Dimanche facturé 305,67€ (trois-cent-cinq euros soixante-sept centimes)

Un instructeur peut changer de statut dans l'année pour des raisons personnelles ou contraintes par la convention professionnelle de la branche de son emploi principal. Au salaire s'ajoutent le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration engagé au regard des forfaits fédéraux de défraiement, dont l'instructeur peut faire don à l'organisateur.

En 2024, six instructeurs ont été en portage salarial, les autres sont intervenus soit bénévolement, soit mis à disposition par une structure, soit comme micro-entrepreneur.

L'INFBS gère le suivi des rémunérations des instructeurs en portage, et refacture les coûts à l'organisateur de chacune des formations concernées.

Perspective : avoir une ligne budgétaire dédiée au portage.

Rémunération des intervenants pour les formations professionnelles

Les intervenants sur les formations professionnelles facturent leur prestation selon un forfait convenu avec l'INFBS s'ils sont extérieurs, intègrent ces temps d'intervention dans leur mission s'ils sont cadres d'État de la DTN.

Perspective : relancer les intervenants sur leur qualification Qualiopi (la version 9 impose à partir d'avril 2024 que les prestataires d'un OF soient certifiés Qualiopi). Mettre à jour les CV et les justificatifs de formation continue des intervenants.

Interventions pédagogiques et optimisation des formations

Les cadres d'État de la DTN et des intervenants extérieurs professent en présentiel et en distanciel dans les formations professionnelles. Selon leurs retours, les rubans pédagogiques et les programmes de formations de celles-ci font l'objet d'adaptations.

Les formations fédérales sont majoritairement instruites par des instructeurs, ponctuellement par des cadres fédéraux.

Perspective : le maillage territorial est à optimiser pour que chaque domaine de formation (arbitrage, scorage, encadrement sportif) soit effectif sur chaque territoire. Identifier les potentiels futurs instructeurs lors des formations pour les inviter au séminaire instructeur de fin d'année.

Formations Professionnelles

- DEJEPS #5 session 2023-2025
 - La finalisation de cette session et de la convention avec le CREPS de Montpellier a été laborieuse. La somme versée à l'INFBS pour sa prestation s'étale par trimestre de décembre 2023 à juin 2025. Le montant négocié est inférieur à celui attendu pour ne pas pénalisé l'ouverture de la session.
 - 8 stagiaires inscrits dont deux en parcours partiel (puisque titulaires de trois UC sur quatre), et trois ayant le statut SHN
 - 4 apprentis
 - 1 contrat pro
 - 3 auto-financement
- CQP #3 session 2023-2024
 - 8 stagiaires inscrits
 - 6 CPF, 2 financements personnels
 - Jury en juin 2024
 - 7 candidats reçus (le 8^{ème} n'ayant pu participer au stage du mois d'avril a demandé le report de sa certification)
- CQP #4 session 2025
 - 15 stagiaires inscrits
 - 6 CPF, 1 France travail, 1 accompagnement SHN, 1 AFDAS, 3 clubs, 3 financements personnels
 - Jury en 23 juin 2025

Perspectives : DEJEPS 2026, initier la demande d'habilitation. Prendre rendez-vous avec la nouvelle direction du CREPS de Montpellier pour définir le partenariat envisageable. CQP 2025, deux sessions l'une #4 commençant en janvier jusqu'à juin, l'autre #5 débutant en octobre et finissant en juin 2026. Communiquer régulièrement sur les deux sessions celle en cours et celle à venir. Créer un clip de présentation par les anciens stagiaires « ma formation CQP m'a permis de... ».

Formations Fédérales

Les formations ayant fait l'objet d'une demande d'agrément et n'ayant pas été annulées se répartissent ainsi :

An.	DFA	EF1	JA	UCR	AF1	AF2	AF3	JS	SF1	SF2	SF3	OS	OF1	OF2
2023	15	4	4	19	16	5	1	4	15	3	0	0	0	1
2024	15	5	5	5*	19	2**	2**	0	15	2	0	11	2	1

*UCR sessions nationale par trimestre

** AF2/AF3 sessions nationale (1 par an et par discipline)

Détails des résultats pour l'année 2024 en cours de traitement.

Remerciements

L'INFBS remercie les bénévoles de la CFSS et de la CFA pour les échanges constructifs ainsi que Stéphanie RAULET et Jean-Claude LOPEZ pour l'énorme travail de suivi qu'ils réalisent respectivement sur les formations de scoreurs et d'arbitres.